

Dosage

I. Principe et définitions.

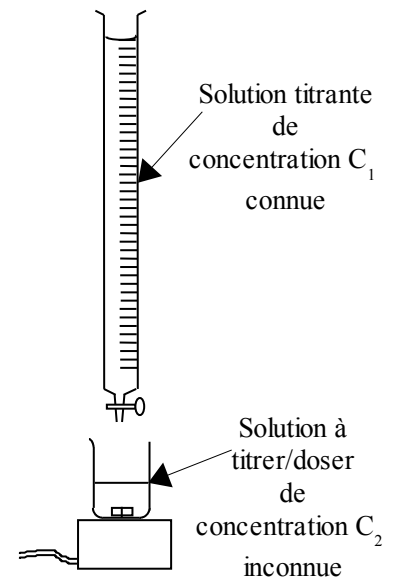
Un dosage consiste à rechercher la quantité de matière d'une espèce chimique dissoute, appelée **réactif titré**, introduite dans un bécher.

On emploie pour cela un **réactif titrant** placé dans une burette. Ce réactif est une solution contenant une espèce chimique (de concentration connue) spécialement choisie pour réagir avec le réactif titré.

A chaque volume de réactif titrant versé, les réactifs réagissent dans les proportions stoechiométriques de l'équation de la réaction.

Ainsi au cours du dosage ou du titrage de la solution inconnue, on a :

- Avant l'équivalence, le réactif titrant est le réactif limitant.
- A l'équivalence, les 2 réactifs sont intégralement consommés.
- Après l'équivalence, le réactif titrant est introduit en excès (ou encore le réactif titré est limitant).



II. Expérimentalement.

Pour déterminer la quantité de matière de l'espèce chimique, on cherche à mettre en évidence lors de l'expérimentation le point d'équivalence.

L'utilisation d'un indicateur coloré peut aider à mettre en évidence ce point d'équivalence. Dans ce cas, l'équivalence est repérée par un changement de teinte de la solution.

L'utilisation d'un conductimètre peut aussi être utilisée pour déterminer l'équivalence. Dans ce cas, à partir d'une courbe représentant la conductivité en fonction du volume, on repère le point d'équivalence par le point d'intersection des 2 parties linéaires du graphique.